

# Commune de Bollezeele

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 20 septembre 2021

Espace Jules Dehaene – 19 h 30 / 22 h 30

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 juin 2021 est approuvé.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Absents : LYOEN Jean-Noël, Faustine LANNOY.

### 1/ SIDEN-SIAN : retraits de membres adhérents

Le Conseil Municipal accepte :

- le retrait de la commune de GUIVRY (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* ».
- le retrait de la Communauté de Communes du Ternois du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais) pour la Compétence C3 « *Assainissement Non Collectif* ».
- le retrait de la commune de LIEZ (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* ».
- le retrait de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune de MAING (Nord) pour la Compétence C1 « *Eau Potable* ».

**2/ Installation classée pour la protection de l'environnement** - La consultation publique sur la demande présentée par la société IOOS ENERGIES AGRICOLES en vue de demander l'enregistrement d'une unité de méthanisation pour son exploitation située sur le territoire de Wemaers-Cappel.

L'enquête publique a eu lieu du 30 juillet au 13 septembre 2021. La commune est concernée par le plan d'épandage.

Les zones de la commune concernées sont :

- route de Watten, chemin du Couvent, rte de Gravelines, rue de Metz, chemin des Poulets, chemin de Spycker, Pantgat
- chemin rural n°27 dit Vene Straete (en limite avec Rubrouck)

### 3/ Nom des rues du lotissement Flandre Opale Habitat

Dans le cadre des travaux du lotissement Flandre Opale Habitat, rue Joseph DEZITTER, il est nécessaire de nommer les voiries qui vont être créées.

Après délibération, le conseil municipal décide de dénommer le lotissement créé : Domaine le Chat Botté.

Flandre Opale Habitat a mis en place pour un an un panneau de commercialisation des terrains à l'entrée de la rue de l'Eglise.

### 4/ Accueil périscolaire : convention 2021-2022

M. le Maire donne lecture des termes de la convention entre la commune et Proxi Services. Elle prévoit une dépense pour la commune de 22 475.32 euros pour l'accueil de 14 enfants en moyenne journalière. Une subvention d'équilibre sera versée si l'effectif annuel n'est pas atteint et un reversement par Proxi Services sera réalisé si l'effectif est dépassé.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec Proxi Services pour les trois années à venir et à verser le premier acompte de 8 990.12 euros en octobre 2021.

## **5/ Organisation de la cantine scolaire et demande de modification des horaires pour 2022/2023**

M. le Maire rappelle la délibération du 24 juin 2021 concernant une nouvelle organisation en cantine scolaire.

Suite au refus de la Région de modifier les horaires du transport scolaire pour cette année scolaire 2021/2022, il n'y a pas eu de modification d'organisation de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire propose de représenter la demande de modification des horaires aux conseils d'écoles, à la Région et à l'inspection académique pour 2022/2023. Accord du conseil municipal.

## **6/ Personnel communal**

- Le renouvellement pour un an du contrat PEC d'un agent, contrat arrivant à terme le 30 septembre 2021, a été validé par Pôle Emploi.

### **- Avancement de grade : taux de promotion**

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

A ce jour, le taux est de 50 %, M. le Maire propose de passer ce taux à 100 %.

L'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Nord va être sollicité sur cette proposition avant délibération du Conseil Municipal.

### **- Lignes Directrices de Gestion 2021-2026**

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet d'arrêté municipal concernant les Lignes Directrices de Gestion.

L'obligation légale de mettre en œuvre des lignes directrices de gestion correspond à une volonté exprimée par le législateur de voir formalisées les politiques RH de toutes les collectivités territoriales.

L'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Nord doit être sollicité sur cette proposition d'arrêté municipal.

### **- Compte personnel de formation (CPF)**

La commune peut délibérer pour fixer les prises en charges des frais (pédagogiques et déplacements) qui se rattachent à la formation suivie au titre du compte personnel de formation.

Le conseil municipal décide dans le cadre d'un CPF :

- o De limiter la prise en charge des frais pédagogiques à un maximum de 1000 €.
- o De ne pas prendre en charge les frais annexes (frais de déplacements...)

## **7/ Questions et informations diverses**

- **Participation 2021/2022 au contrat d'association avec l'école Saint Cœur de Marie** - M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder au versement de la première partie de la subvention à l'école Saint Cœur de Marie en octobre comme convenu dans la convention du contrat d'association. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au versement de la somme de 7 853.92 € euros en octobre 2021, la deuxième partie de la participation sera versée en février 2022.

- **Limite à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

Le conseil municipal maintient le taux de 100 % d'exonération de la taxe foncière pendant deux ans pour les constructions neuves.

- **Goûter à la maison de retraite** : M. le Maire indique que l'EHPAD souhaite remettre en place une animation. Accord du conseil municipal pour participer financièrement au goûter.
- Le conseil municipal décide :
  - o Un colis des aînés sera à nouveau distribué cette année à l'Espace Jules Dehaene à l'ensemble des aînés. Il n'y aura pas de banquet des aînés.
  - o Pour les fêtes de fin d'année des friandises seront distribuées aux enfants au sein des écoles.
  - o Pour le concours des maisons fleuries, un bon d'achat de 15 € à valoir dans les commerces du village sera attribué à tous les participants.
- La manifestation du 11 novembre sera marquée par l'achèvement des travaux de restauration du Monument aux Morts et par son centième anniversaire (1921-2021). A cette occasion, les élèves de l'école publique apporteront leur concours à la manifestation.

L'école publique va participer le vendredi 24 septembre 2021 au programme « Nettoyons la nature ». L'opération se déroulera sur le centre du village.

- M. le Maire rappelle que la Journée Nationale du Commerce de Proximité aura lieu le samedi 9 octobre 2021. L'association les Locaux Motiv' (nouvelle présidente Mme MAEGHT Patricia) envisage de proposer une animation.
- Le riverain de la maison d'accueil et de musique ne souhaite pas pour l'instant faire l'acquisition d'un terrain supplémentaire. Le terrain initial va donc être clôturé en accord avec le riverain. Il lui sera proposé de repartir la pose de la clôture : la commune la longueur et le riverain la largeur.
- L'association Unicités de Dunkerque s'est présentée à la CCHF. Cette association propose des interventions au niveau des communes à titre gratuit pour animer des ateliers numériques :
  - Atelier collectif avec 12 personnes de 9 h à 11 h
  - Permanence de 11 h à 12 h
 Sept ateliers auront lieu à Bollezeele de novembre 2021 à janvier 2022.

- M. le Maire donne lecture d'un courrier de la présidente du CASC concernant l'extension de la salle des sports.  
Bertrand DECANTER demande si le tennis de table ne peut pas s'installer à l'Espace Jules Dehaene. Le planning actuel et le problème de stockage du matériel ne le permettent pas.  
Le CASC va solliciter une réunion en vue d'obtenir des créneaux à la salle des sports.

Bertrand DECANTER souhaiterait qu'une journée inter associative ait lieu début septembre pour présenter les associations communales. Guillaume PETYT indique que M. Bay Laurent envisagerait d'organiser une telle manifestation en 2022.

- Bertrand DECANTER indique qu'il va réunir la commission communication pour la réalisation du prochain Bollezeele Nieuws.
- Frédérique CHILOUP informe que la manifestation autour De l'Infante d'Espagne est reportée au printemps 2022.
- Les équipes du Bateau Feu et du Vivat d'Armentières élaborent conjointement et collectivement un nouvel évènement pour le territoire des Flandres : Les Flandroyantes. Du

1<sup>er</sup> au 9 octobre des spectacles auront lieu sur l'ensemble du territoire des Flandres. Les vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 mai 2022, un immense chapiteau sera monté à Bollezeele pour 3 jours de spectacles. De multiples animations se dérouleront aussi au cœur du village.

- La troupe de spectacle vivant d'Armentières, les Fous à réActions proposera le spectacle « la Place » le 3 décembre 2021 à l'Espace Jules Dehaene.
- Michel DIACRE indique que les travaux de réfection de la toiture du 49 rue de l'Eglise auront lieu courant novembre.  
Il demande qu'un agent communal passe le CACES pour conduite de nacelles.
- Marie-Noëlle AGEZ indique que la commune de Bollezeele est nommée pour un concours parmi les communes ayant participé au parcours du cœur des scolaires.
- Guillaume PETYT souhaite que les demandes d'occupation du domaine public soient détaillées. En tant que président du comité des fêtes, il souhaite connaître précisément ce qui y est envisagé, ceci pour une bonne organisation des festivités.

La secrétaire de séance

Christine KIECKEN



Le Maire

Pierre MARLE

  
